

la Rougeole

Bulletin lycéen des Jeunesses Communistes Révolutionnaires ~ n°54 ~ janvier 2005

Fillon prépare sa loi... Préparons la riposte !

Le ministre de l'Éducation est aussi l'homme qui a détruit le système des retraites. Cela n'est pas rassurant quand on lit ce qu'il prévoit de faire aux lycées et collèges.

Plus de stages, sans être payés...

En quatorze points, il expose un projet qui, s'il passe, sera dramatique pour nous. Pour les entreprises, en revanche, ce sera tout bénéfique : Fillon veut encourager les stages professionnels, non payés, et la professionnalisation. Or, on ne prendra pas en compte les désirs ou la vocation des élèves, mais seulement les besoins des entreprises du coin. On saura se servir que des outils de cette entreprise : on ne pourra pas aller travailler ailleurs.

Moins de connaissances...

A l'école, on en apprendra un minimum, car quelqu'un qui a plus de connaissances peut revendiquer un meilleur salaire, plus de droits, etc. Ce qu'on apprendra en revanche, c'est à fermer sa gueule, à obéir sans poser de question.

Ce sont les conseils qui diront à un élève

ce qu'il doit faire et où il va : dans une filière qui prépare à des études longues, ou dans une filière où il sera embauché dans une boîte, avec des conditions bien moins bonnes qu'un salarié normal.



C'est la fin de l'égalité entre les lycéens !

On ne fera plus appel après les conseils, mais de toutes manières, avoir son bac ne vaudra plus grand-chose : avec le passage au contrôle continu, un bac obtenu dans un grand lycée parisien (où il est difficile d'avoir des bonnes notes) n'aura plus la même valeur qu'un bac obtenu en ZEP.

Nous devons exiger une même école pour tous et toutes, quelles que soient nos origines, notre milieu, notre bahut ou notre région. Mais pour cela, il faut se battre. En 1999, 500 000 lycéens ont chassé le ministre Allègre. Nous pouvons virer Fillon et sa politique !

**Grève de l'éducation nationale
le jeudi 20 janvier**

Jeunesses Communistes Révolutionnaires
jcr@jcr-red.org • www.jcr-red.org • 01 48 70 42 30



Avortements et contraceptions libres, gratuits et accessibles !

Les violences sexistes les plus flagrantes s'exercent contre le corps des femmes. L'idée qu'il y a derrière ce comportement c'est que les hommes ont des droits sur les corps des femmes ; droit de regard (sur les habits), droit de décision (sur l'utilisation du corps), droit de violence.

Mon corps m'appartient !

Le refus d'admettre que les femmes sont libres de disposer de LEUR corps est lourd de menaces.



C'est pourtant ce refus qui a fait que dans beaucoup (trop) de cas aujourd'hui encore il est difficile d'avorter et d'utiliser un moyen de contraception.

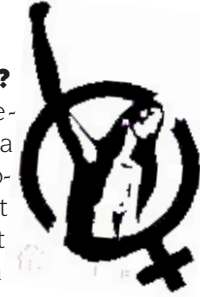
Le 17 Janvier 2005 la loi Veil dépenalisant l'avortement aura 30 ans. Mais l'application des lois relatives à l'avortement reste difficile.

Que se passe-t-il vraiment ?

L'avortement et la contraception sont sans arrêt remis en cause. Ils ne sont pas libres ; on tente encore de culpabiliser les femmes qui prennent la pilule, les commandos anti-IVG font vivre un enfer aux femmes, les délais pour l'avortement sont faits pour en limiter le droit.

Les rares distributeurs de capotes qu'il y avait dans les bahuts ont disparus. Et que les infirmières scolaires sont de moins en moins souvent là et n'ont plus le droit de prescrire la pillule du lendemain.

Défendre le droit à l'avortement et gagner de nouveaux droits pour l'allongement des délais, le remboursement INTEGRAL des frais médicaux est le sens de la manifestation du 15 Janvier



**Manifestation samedi 15 janvier
métro république à 14h**

Je souhaite être tenu au courant des activités des JCR.
 Je souhaite m'abonner à RED, le mensuel des JCR, 10 euros pour 10 numéros
Lycée :
Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : E-mail :

À Renvoyez aux JCR, 2 rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil.

En-bref...

Les lycéens auront bientôt la liberté de manipuler des machines très dangereuses dans les entreprises.

Le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 les autorise en effet, dès l'âge de 14 ans, à suivre une formation en milieu professionnel au cours de laquelle, ils pourront, s'ils sont efficaces et travailleurs, intervenir sur une machine ou effectuer l'entretien d'un moteur pendant son fonctionnement ; alimenter en matériaux une scie électrique, un broyeur, un malaxeur ; travailler dans des cuves, des puits, des conduits de gaz ; accéder à une zone où se trouvent des installations électriques sans isolant et assurer leur entretien, même si elles reçoivent une tension électrique de plus de 600 volts.

Le but n'est pas de nous apprendre quoi que ce soit, mais de nous exploiter le plus possible sans avoir à payer d'assurance en cas d'accident.

